

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC

Communauté de communes Sud Sarthe



Quand ? pourquoi ? comment faire contrôler  
votre assainissement non collectif ?

**Communauté de communes Sud Sarthe**  
5, rue des écoles | 72800 Aubigné-Racan

 02 85 29 12 00  [www.comcomsudsarthe.fr](http://www.comcomsudsarthe.fr)

# QU'EST-CE QU'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

L'ANC désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques ou assimilées domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative au réseau public de collecte et au moins aussi efficace, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.

Les eaux usées traitées sont les eaux vannes (eaux des toilettes) et les eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...).

En 2006, la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques a impulsé la création d'un **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC) en charge du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, du conseil et d'accompagnement des particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement autonome.





## MODALITÉS DES DIFFÉRENTS CONTRÔLES

Les différents contrôles	Examen préalable de conception	Contrôle de bonne exécution	Diagnostic initial	Diagnostic de vente	Contre-visite	Contrôle périodique	Pénalité financière
<b>Pourquoi ?</b>	Pour valider l'étude de Filière	Pour valider la conformité	Pour un état des lieux du dispositif ANC <b>Obligation légale</b>	Pour un état des lieux du dispositif <b>Obligation légale</b>	Pour un état des lieux du dispositif (si nécessaire)	Pour vérifier le bon fonctionnement et l'état du dispositif ANC	Pour réhabiliter les installations non conformes lors d'une vente <b>Obligation légale</b>
<b>Comment ?</b>	Avis de la Cdc Sud Sarthe après validation préalable du maire	Prise de rendez-vous au moins 3 jours avant le début des travaux	Visite du technicien puis envoi d'un courrier au propriétaire	Prise de rendez-vous auprès de la Cdc Sud Sarthe	Prise de rendez-vous auprès de la Cdc Sud Sarthe	Envoi d'un courrier aux occupants de l'immeuble	Envoi d'un courrier aux propriétaires
<b>Quand ?</b>	Dès le dépôt de permis de construire ou de mise en conformité	Contrôle à réaliser avant le remblaiement des ouvrages	Date programmée par la CDC Sud Sarthe	Au minimum trois semaines avant la signature du compromis	En cas d'inaccessibilité ou de travaux partiellement réalisés	Périodicité variant de 4 à 10 ans ou en cas de plainte écrite ou à la demande du maire	Reconduite annuellement
<b>Où ?</b>	A la mairie de la commune : Dépôt de 2 exemplaires de l'étude de filière et du formulaire	Visite sur place (45 minutes)	Visite sur place (1h)	Visite sur place (1h)	Visite sur place (45 minutes)	Visite sur place (1h)	
<b>Tarifs TTC</b> (au 1 <sup>er</sup> juin 2026)	<b>75,00 €</b>	<b>120,00 €</b>	<b>110,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>70,00 €</b>	<b>100,00 €</b>	<b>Voir les modalités en page suivante</b>

## ■ TARIFS DES PÉNALITÉS DE NON RESPECT

- **Pénalité pour non-respect de l'obligation de mise en conformité** suite à l'acquisition d'un bien dans le délai imparti 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année d'application : **200 €**
- **Pénalité pour non-respect de l'obligation de mise en conformité** suite à l'acquisition d'un bien dans le délai imparti à partir de la 3<sup>ème</sup> année d'application : **400 €**
- **Pénalité pour frais de service** suite aux refus de contrôle : **200 €**



Exemple d'assainissement autonome ©CDC Sud Sarthe

## ■ LISTE NON EXHAUSTIVE DES BUREAUX D'ÉTUDES RÉALISANT DES ÉTUDES DE FILIÈRE

### **BELH LEVEAU HERCE Vivien**

4, rue du Lilas Blanc | 72240 Neuwillalais  
07.63.78.33.00  
eurl.belh@gmail.com

### **ADOBE SARL**

2ter, rue de L'Hôpital | 723650 Brulon  
02 43 95 20 32  
secretariat@sarl-adobe.fr

### **Hydro 41**

8 rue Lucien Mignat | 41500 Sèvres  
09 82 42 16 88 - 07 60 02 15 01  
remi.dudilet@hydro41.fr

### **SERPA**

75, Bld Alexandre Oyon | 72100 Le Mans  
02 32 28 75 10 | accueil@serpa.fr

### **TOPO Etudes**

42, rue Albert Einstein | 72000 Le Mans  
02 43 20 34 70 | 06 09 75 69 22  
cte@topo-etudes.fr

## **LE SERVICE SPANC EN SUD SARTHE**

**Coordonnateur et technicien : Vincent MICHEL**  
**Assistante administrative : Samantha DUTERTRE**



[spanc@comcomsudsarthe.fr](mailto:spanc@comcomsudsarthe.fr)



**02 85 29 12 23**